



Le 18 août 2009

Robert Mitchell
1185 rue Talon app.18
Chambly (Québec)
J3L 2Y8

Attention : Robert Mitchell

Objet : *Robert Mitchell*
c.
Sa Majesté la Reine
Dossier : 33273

M. Mitchell,

La présente est pour accuser réception de votre demande d'autorisation d'appel devant la Cour suprême du Canada. Votre numéro de greffe est 33273. Toutes les parties sont priées de mentionner ce numéro dans toute communication avec le greffe au sujet de l'affaire citée en rubrique.

Votre demande d'autorisation d'appel est acceptée pour dépôt sous réserve que toute condition préalable soit remplie :

Vous devez déposer :

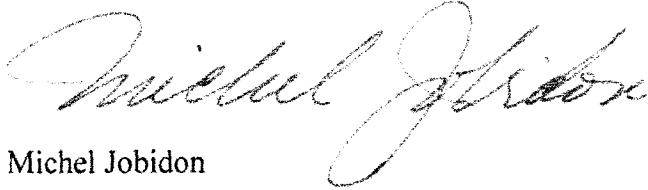
- Honoraires de dépôt de 75 \$
- Preuve de signification de la demande d'autorisation d'appel

Je tiens à vous informer que votre demande d'autorisation d'appel sera soumise à la Cour que lorsque vous aurez satisfait aux exigences des *Règles de la Cour suprême du Canada*.

N'hésitez pas à communiquer avec un agent de la Direction du greffe au (613) 996-8666 si vous avez des questions à ce sujet.

Je vous prie d'agréer mes salutations distinguées.

Agent principal du greffe,



Michel Jobidon

c.c. Me Pierre Bienvenu

Avis à(aux) l'intimé(s) :

Malgré les lacunes susmentionnées, le délai fixé pour la signification et le dépôt de votre réponse court. En application du par. 27(1) des règles, si vous avez l'intention de présenter une réponse, elle doit être signifiée et déposée au plus tard trente jours après la signification de la demande d'autorisation.